

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 02/02/2018
Date d'affichage : 13/02/2018*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 6 février 2018

Le six février deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky WALLET, Adjoint au Maire

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CARON Yves - Mme CHAVERON Colette
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BINET Frédéric (Pouvoir à M. WALLET Jacky) - M. BOILEAU Florent
(Pouvoir à M. SALOME Marc) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

Objet : **Convention de mise à disposition du service commun « autorisation droit des sols (ADS) » de la Ville de Moreuil pour l'année 2018**

Monsieur Jacky WALLET rappelle les points suivants :

En 2017, la commune de Domart-sur-la-Luce a conventionné avec la mairie de Moreuil pour intégrer le service mutualisé d'Application du Droit des Sols, assuré par Mme Dangles.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention de mutualisation pour l'année 2018. La facturation annuelle proposée pour un montant de 1 155,00 € TTC pour la commune de Domart-sur-la-Luce est basée sur la prise en charge du coût de fonctionnement de service et en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le modèle de convention d'adhésion au service ADS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme

L'Adjoint au Maire,
Jacky WALLET